SUD RENAULT Cléon

RUE DE TOURVILLE BP 10 76 410 CLÉON

☏ : 01.76.8**6.69.76** ☏ 01.76.8**6.13.78** ☏: 01.76.8**6.13.45 Section**

http://sudrenault.org/cléon

LE 28 AOUT 2018

LES CHSCT DOIVENT ÊTRE AU SERVICE DES SALARIÉS, PAS À LA BOTTE DE LA DIRECTION.

Les Comités d'Hygiènes et de Sécurité ont pour mission de « veiller à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs », sans se substituer aux missions et aux responsabilités de l'employeur. Ils sont composés de représentants des salariés et d'un seul représentant de la direction. Il s'agit de la seule instance paritaire où les élu-e-s disposent d'un réel pouvoir de décision pour exiger de l'employeur la prise en compte des conditions de travail des salariés.

Pour chaque changement d'organisation, l'employeur a l'obligation de consulter les

CHSCT avant le CE. Mais qu'en est-il concrètement ?

Des enquêtes conduites de main de maitre par le représentant de l'employeur.

Suite à des déclarations d'accident de travail de salariés en souffrance, des élus ont obtenu de vive lutte l'ouverture d'enquêtes de CHSCT. Ces enquêtes sont essentielles pour déterminer les causes de l'accident et éviter qu'ils ne surviennent à nouveau.

Aussi surprenant que cela puisse paraître, c'est le représentant de la direction qui prend les rênes de l'enquête sans opposition de la majorité des élus, alors que cette prérogative revient aux représentants du personnel en concertation avec l'employeur.
Et sans surprise, les conclusions vont toujours dans le même sens, la direction refusant de remettre en cause son organisation hiérarchique :

- Le ou la salariée initialement victime se voit transformée en coupable,
- Le hiérarchique mal à l'aise pour gérer son équipe ou en manque de moyen, reste avec ses soucis, certains se sentiront même confortés dans leur mode de gestion autoritaire…

Sans la résolution des problèmes de fond, comment supprimer les risques psychosociaux que tout le monde revendique de combattre ?

Ce ne sont pas les commissions ou les cellules de veilles qui protégeront les salariés des réorganisations mal ficelées. C'est aux CHSCT de veiller à ce que l'employeur assume son devoir de prévention.

LE DEMENAGEMENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL AU X1 PAS VRAIMENT EXEMPLAIRE.

AUCUNE présentation ni AUCUN échange AVEC La hiérarchie tellement préoccupé par l'audit HSE DU MOMENT.

Des emplacements effectués arbitrairement,

Un Nouveau type d'espace ergonomique validé en Espace poulailler cocccottte coooooccottte, il reste plus qu'à installer les grilles,

Ou se trouve la qualité de vie au travail ? pas aux conditions de travail c'est dommage !

Voilà un nouveau service pour un vivier RH. OUI c'est certain le cœur de métier disparait c'est inévitable.

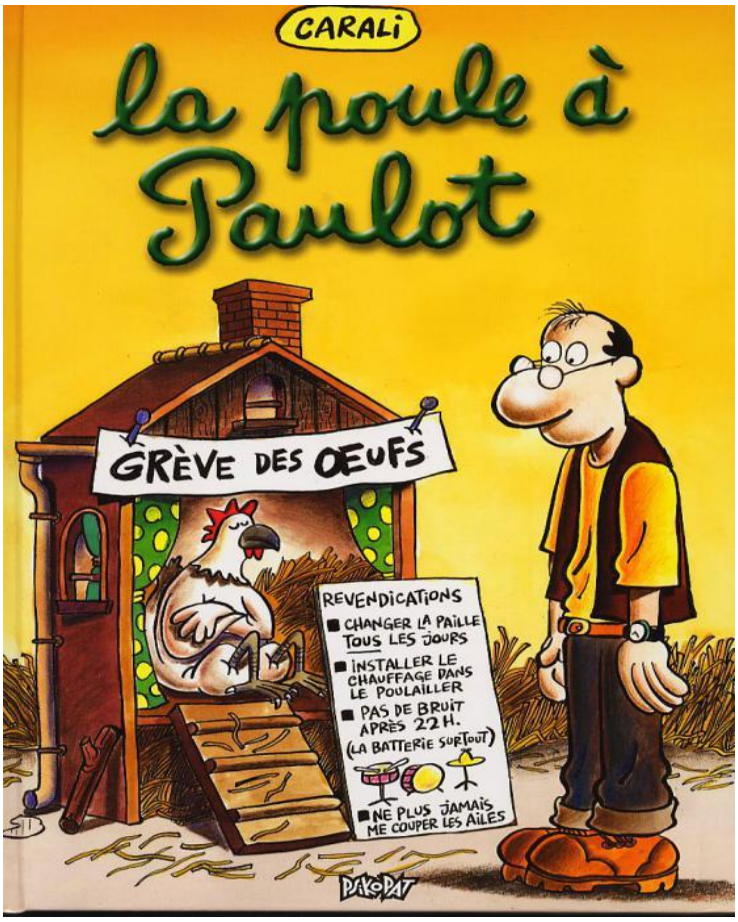

ASSEMBLAGE BAT F QUE SE PASSE T IL, LA DIRECTION FERME T'ELLE LES YEUX VOLONTAIREMENT ?

Comment se fait il qu'un chef d'unité se permette de tenir des propos de type « choisir son camps » de créer de la haine entre salariées, montrer un comportement hors la loi envers les opérateurs d'origines étrangères. Allant jusqu'à se battre avec un opérateur pour manque d'impartialité ! **INACCEPTABLE LA DIRECTION DOIT ARRETER IMMEDIATEMENT CETTE SITUATION, ET REVOIR SA STRATEGIE DE MANAGEMENT**. Les managers se doivent de respecter, toutes origines vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une prétendue race, de ses opinions politiques, de ses activités syndicales ou mutualistes, de ses convictions religieuses, de son apparence physique, de son nom de famille, (article L1133-1 du code du travail)

Futures élections du 8 novembre 2018 VOTEZ S.U.D

SOUTENEZ NOS ACTIONS ADHERER ET REJOIGNEZ SUD RENAULT

Vous souhaitez nous rejoindre ? Ou nous soutenir ? Excellente idée ! Il suffit d'en parler à un militant SUD que vous connaissez ou que vous croisez distribuant un tract.

: sud.cleon@renault.com ☎ **06.82.15.14.66** ***Christine*** ☎ **01.76.86.69.76** ***Dris***